



Conseil du commerce des services

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE DES
SERVICES AU CONSEIL GÉNÉRAL**

1. Le 4 décembre 2020, le Conseil du commerce des services est convenu que je devrais, sous ma propre responsabilité, faire rapport au Conseil général sur les travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique depuis le dernier rapport présenté en décembre 2019.¹
2. Le Conseil du commerce des services a examiné le Programme de travail sur le commerce électronique à ses réunions formelles des 1^{er} juillet, 2 octobre et 4 décembre 2020, conformément à la Décision du Conseil général de décembre 2019² de redynamiser les travaux dans le cadre du Programme de travail, sur la base du mandat existant tel qu'énoncé dans le document WT/L/274.
3. En juillet, le Conseil du commerce des services a examiné une communication présentée par un groupe de Membres qui proposait de tenir des discussions exploratoires sur le soutien à la capacité numérique des entreprises et des consommateurs.³ Le document a suscité de nombreuses interventions, une quarantaine de délégations ayant pris la parole. Tous les Membres ont accueilli favorablement la communication, estimant qu'il s'agissait d'une contribution utile au Programme de travail, et de nombreuses délégations ont indiqué qu'elle témoignait de l'engagement des coauteurs envers le Programme de travail et de l'importance de poursuivre les discussions exploratoires pouvant soutenir les travaux menés dans le cadre du Programme.
4. Tous les Membres ont souligné le rôle essentiel que jouait le commerce électronique pour faciliter la croissance économique et le développement, ajoutant que la pandémie de COVID-19 avait accentué et accéléré cet aspect. De nombreuses délégations ont fait part de leur expérience et de leurs initiatives s'agissant du soutien à la capacité numérique, et plusieurs ont indiqué qu'elles contribueraient davantage aux prochaines réunions.
5. De nombreuses délégations ont apprécié que la communication mette l'accent sur la nécessité de réduire la fracture numérique, même si certaines ont fait valoir que le document aurait pu aborder le développement dans une optique plus large. Plusieurs Membres ont dit souhaiter que les discussions du CCS mettent davantage l'accent sur les nombreuses contraintes infrastructurelles auxquelles étaient confrontés les pays en développement et les PMA. Un Membre a fait part de ses préoccupations concernant l'initiative parallèle liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique et son objectif d'élaboration de règles. Un autre Membre a souligné qu'il était important que les discussions tenues à l'OMC demeurent axées sur le commerce et a exhorté les Membres à ne pas prendre de mesures qui compromettent leur objectif de participation efficace aux marchés numériques.
6. La communication conjointe⁴ a de nouveau suscité de nombreuses interventions lors de la réunion du CCS d'octobre, plusieurs délégations ayant présenté des renseignements et des rapports complémentaires détaillés sur les initiatives visant à soutenir la capacité numérique des entreprises

¹ Document S/C/58.

² Document WT/L/1079.

³ JOB/SERV/296/Rev.2 – Communication présentée par l'Australie; le Brésil; le Canada; la Colombie; Hong Kong, Chine; le Japon; le Mexique; le Nigéria; la Norvège; la Nouvelle-Zélande; le Royaume-Uni; et Singapour.

⁴ La communication a été révisée le 29 septembre (JOB/SERV/296/Rev.3) aux fins de l'ajout de l'Ukraine à la liste des coauteurs.

et des consommateurs. Un Membre a également décrit en détail les efforts qu'il avait déployés pour favoriser le développement du secteur des paiements électroniques.

7. Les Membres ont encore une fois souligné que le commerce électronique était essentiel pour favoriser la croissance économique et le développement et ont insisté sur le fait que sa contribution avait été fortement accentuée par la pandémie de COVID-19. Tout en reconnaissant les avantages du commerce électronique, quelques Membres ont affirmé que les discussions sur le Programme de travail n'avaient pas suffisamment porté sur les défis importants qu'il posait. Ils ont soutenu que la prorogation du moratoire sur le commerce électronique serait préjudiciable aux pays en développement et ont réitéré leurs préoccupations concernant l'initiative parallèle liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique et son objectif d'élaboration de règles.

8. Les discussions tenues à la réunion de décembre du Conseil ont continué d'être stimulées par la communication conjointe proposant des discussions exploratoires sur les soutien des capacités numériques des entreprises et des consommateurs.⁵ Plusieurs délégations ont présenté des renseignements détaillés sur leurs programmes et initiatives dans ce domaine.

9. Au cours de cette année, les Membres, y compris des délégations qui ne sont pas coauteurs de la communication conjointe, ont fourni des renseignements utiles et détaillés sur leurs activités et projets liés au commerce électronique. Les documents qui ont été partagés par les Membres fournissent, à mon avis, des contributions utiles pour faciliter leurs réflexions sur le commerce électronique, tant du point de vue des possibilités que des défis qu'il présente. Afin de faciliter l'accès à ces documents et d'accroître la transparence concernant les différentes initiatives prises dans le domaine du commerce électronique, j'ai suggéré que les renseignements qui sont actuellement éparpillés dans les comptes rendus des réunions soient rassemblés dans un document évolutif structuré et autonome. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement et appuyé la proposition. Certaines d'entre elles ont demandé des éclaircissements, notamment sur la manière dont les renseignements seraient compilés et présentés, et une autre a exprimé des réserves. Pour tenter de répondre aux questions soulevées par les délégations, j'établirai une note conceptuelle pour donner plus de détails sur ma proposition.

10. Plusieurs délégations ont demandé à ce que des discussions ciblées et approfondies sur la relation entre commerce électronique et développement soient engagées dans le cadre du Programme de travail. Elles ont souligné les difficultés rencontrées par les pays en développement, notamment à cause de la fracture numérique, au niveau de l'infrastructure, des compétences et des technologies, et de la fracture induite par les données, surtout en ce qui concerne la capacité de stocker, de traiter et d'exploiter la valeur commerciale des données. Ces délégations ont dit que les avantages du commerce électronique n'étaient pas automatiques et nécessitaient des mesures stratégiques à tous les niveaux.

11. Deux délégations ont réitéré leur préoccupation concernant l'Initiative liée à la Déclaration conjointe et son objectif prématuré d'élaboration de règles, et ont dit que la prorogation du moratoire serait dommageable pour les pays en développement. Un certain nombre de Membres n'étaient pas d'accord avec ces affirmations et ont noté que l'Initiative liée à la Déclaration conjointe était inclusive, transparente et ouverte à la participation de tous les Membres, et que de nouvelles règles sur le commerce électronique auraient dû être adoptées depuis longtemps. Ils ont ajouté que les faits montraient que le moratoire avait eu des avantages considérables pour les entreprises et les consommateurs.

12. Un représentant de la CNUCED a informé le Conseil de ses travaux récents dans le domaine du commerce électronique, y compris des études sur l'incidence de la COVID-19 sur le commerce électronique.

⁵ La communication a été révisée le 1^{er} décembre (JOB/SERV/296/Rev.4) aux fins de l'ajout de la République de Corée à la liste des coauteurs.